



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2020

L'an deux mil -vingt et le 24 septembre à 19 heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, Maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie (départ à 20h27), M. RABECQ Éric, Mme BOURDIN Isabelle, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicolle, M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme HENDERYCKSEN Christine, Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, Mme CROSSOIR Olivia, M. MARIE-LECONTE Jean (arrivé à 19h07), Mme LAPIE-BEUNEL Liza (départ à 21h42), M. RIPERT Jean-Claude.

Excusés :

Absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Paul CREVEL

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage : 31 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14 à 15

Pouvoirs : 1

Votants : 14 à 15

Demande de rajout à l'ordre du jour

Demande de soutien année 2020 association « Chauffer dans la Noirceur »

Nomination des élus référents dans le cadre du PCS

Modification délibération budget 2020 « lotissement Impasse de la Cauterie »

Pour : 14	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Ordre du jour

1) Affaires administratives

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 06 août 2020 ;
2. Demande de soutien année 2020 association « Chauffer dans la Noirceur »
3. Nomination des élus référents dans la cadre du PCS
4. Modification délibération budget 2020 « lotissement Impasse de la Cauterie »
5. Approbation et validation rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2019 « RPQS » ;
6. Acquisition espaces naturels sensibles par le conservatoire du littoral ;
7. Demandes de subvention année 2020 ;
8. Décision du Maire par délégations ;
9. Contribution au fonds intercommunal de Relance de l'Economie et du Commerce Local ;
10. Indemnité de gardiennage église année 2020 ;
11. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal de Montmartin Sur Mer ;
12. Election Référent Personnes âgées et/ou en situation de handicap ;
13. Election des représentants au sein de la CLECT ;
14. Modification de la régie « Fêtes communales » : nomination régisseur et mandataire suppléant ;

15. Renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020 ;
16. Décision concernant la gratuité de certains loyers après période « COVID 19 » ;
17. Tarif repas cantine scolaire année 2020/2021.

II) Affaires liées au personnel

18. Modification du tableau des emplois ;
19. Formation des élus locaux.

III) Informations diverses

20. Achat de masque ;
21. Mise à disposition espace culturel activité sports du collège ;
22. Communication de la Municipalité : enquête COVID ;
23. Affaires diverses.

1- Approbation du compte-rendu du conseil du 06 août 2020

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu précité.

Pour : 14	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Arrivée de Monsieur MARIE-LECONTE Jean à 19h07

2- Demande de soutien année 2020 association « Chauffer dans la Noireur »

Monsieur le maire présente la demande de soutien financier reçue de l'association « Chauffer dans la Noireur ». Il remémore aux membres du conseil l'historique de la création et de l'évolution de l'association.

Il insiste sur l'investissement de cette association tout au long des années sur le territoire de la commune et sur le territoire. Cette année 2020 a énormément impacté financièrement l'association. L'association a conscience de l'engagement de la commune à leurs côtés avec la mise à disposition de matériel, locaux et personnel, de ce fait, afin de matérialiser ces moyens, une convention sera établie après un rendez-vous de rencontre prévue début octobre.

Mr le maire revient sur le souci rencontré par l'association avec les services du Conservatoire du Littoral qui souhaite le déplacement du parking et du camping du site actuel.

Mr le maire demande au conseil d'accompagner l'association en leur versant une aide financière exceptionnelle de 4 000 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le versement de la somme de 4 000 € comme soutien financier.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Mr Le maire indique qu'un contact a été pris avec le Département dans le cadre du festival « Ville en scènes » afin d'organiser des spectacles sur la commune pour l'année 2021-2022

3- Nomination des élus référents dans le cadre du PCS

Madame Bourdin, 1ère adjointe présente aux élus l'obligation de mettre à jour le « PCS » (plan communal de sauvegarde) établi lors de l'ancienne mandature. Ce PCS va devenir communautaire, les points principaux retenus sont la submersion marine et les inondations.

Il est proposé aux élus la nomination de référents, responsables de secteur.

A cet effet, la commune a été divisée en 3 secteurs soit :

Madame BOURDIN propose aux différents élus de se positionner comme responsable de secteur et suppléant
Pour la zone A sont nommés : titulaire : Mr Jean Marie-Leconte ; suppléant : Olivia Crossoir.
Pour la zone C sont nommés : titulaire : Patrice Bourguet ; suppléant : Fabienne Lecerf.
Pour la zone G sont nommés : titulaire : Liza Lapie-Beunel ; suppléants : Aurélie Fautrat, Sylvain Perron.

4- Modification délibération budget 2020 « lotissement Impasse de la Cauterie »

Il est nécessaire de modifier la délibération de résultat prise lors du conseil municipal du 15 juillet 2020 pour le budget 2020 « Lotissement Impasse de la Cauterie ». En effet un excédent d'investissement a été inscrit à tort.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette nouvelle délibération

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DELIBERATION N*2020/24/09-02

5-Approbation et validation rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2019 « RPQS »

Conformément à la législation et avec l'aide de la SATESE (direction de gestion de l'espace et des ressources naturelles – Service qualité des eaux), Mr le maire demande au conseil de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif « RPQS » et collecte des eaux usées, pour l'année 2019, transmis par courrier.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle II), il est joint à ce rapport la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention, ainsi que le rapport annuel 2019 pour la Commune et le SITEU faite par la SATESE.
Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le RPQS 2019.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DELIBERATION N*2020/24/09-03

6- Acquisition espaces naturels sensibles par le conservatoire du littoral

Monsieur le maire présente au conseil un courrier reçu du Conservatoire du Littoral informant la commune de son souhait d'acquérir les parcelles AB n°3 et AC n°171 situées sur la commune, à l'intérieur de la zone de préemption créée au titre des espaces naturels sensibles dont bénéficie l'Etablissement sachant qu'un accord a été trouvé avec les vendeurs.

Faute de réponse de la commune dans le délai d'un mois, l'avis sera considéré comme favorable.

Le Conseil municipal,
AUTORISE cette préemption

Pour : 14	Contre : 1	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DELIBERATION N*2020/24/09-04

7- Demandes de subvention année 2020

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de demandes de subventions reçues en mairie :

- Club Amitiés loisirs : Cette association a été mise en stand-by pendant le confinement, leurs activités ont repris courant septembre. Elle est composée de 6 membres dont 2 hors commune et

aimerait trouver de nouveaux adhérents. Il est proposé de verser la moitié de la subvention demandée pour l'année 2020, du fait de l'arrêt de l'activité suite à la Covid19, soit 100€. Accord du conseil municipal avec 15 votes pour.

- SAEL – société des amis de l'école laïque Montmartin/Hauteville : plutôt que de verser une subvention générique il est proposé de participer à un projet précis formulé par l'association. Il leur est donc demandé de reformuler une demande à cette occasion ; cette demande sera alors étudiée par le conseil municipal.
- Batterie Fanfare de Coutances : Cette association est présente lors des manifestations des 8 mai et 11 novembre : accord avec 15 votes pour, pour une subvention de 200 € pour l'année 2020.
- FC Sienna : Mr le maire indique qu'actuellement ce club joue sur les terrains de Quettreville (terrain qui devient trop petit et qui va être repris pour la construction de la nouvelle caserne), Lingreville et Hauteville/Mer. Madame FAUTRAT Aurélie indique au conseil que depuis quelques années, il ne leur a plus été autorisé de jouer sur le terrain de Montmartin bien que de nombreux jeunes licenciés soient de Montmartin. A compter de la rentrée le FC Sienna jouera sur le terrain de Montmartin en concertation avec le club « l'Olympique Montmartinais ». Un rendez-vous de rencontre est organisé le 29 septembre prochain à ce sujet avec les deux clubs. Mr le maire mentionne que des travaux de réfection des vestiaires ont été effectués, il indique également que le coût annuel de mise à disposition du terrain est estimé à 5000 € comprenant la location du terrain et les heures de tonte effectuées par les agents techniques. Un vaste débat est engagé sur le bien-fondé du versement d'une subvention et en conséquence il est décidé de reporter la décision.

DELIBERATION N°2020/24/09-05

Départ de Madame Aurélie FAUTRAT à 20h27.

8- Décision du Maire par délégations

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2020-16	06 août 2020	Commande publique	Achat crescillis professionnel granulométrie.	191.16 €
2020-17	06 août 2020	Commande publique	Détecteur métaux BC6.	408.00 €
2020-19	13 juillet 2020	Commande publique	BOEDA – Malette de dépannage.	238.80 €
2020-19	20 août 2020	Commande publique	Novince – Régulateur de niveau eaux chargées 10ML.	312.00 €
2020-20	02 septembre 2020	Commande publique	Formation « autorisation de conduite sur tracteur + remorque » en partenariat avec une autre commune.	840.00 €
2020-21	02 septembre 2020	Commande publique	Formation « autorisation de conduite sur tracteur tondeuse » en partenariat avec une autre commune.	840.00 €
2020-22	04 septembre 2020	Commande publique	Devis Berner, matériel outillage technique.	5 161.34 €

2020-23	14 septembre 2020	Commande publique / Aménagement du territoire	Devis H2 OELEC « configuration de la télésurveillance sur les postes de relevage »	3 923.96 €
2020-24	15 septembre 2020	Commande publique / Aménagement du territoire	Devis HORIZON panneau « Risques de noyade »	149.52 €

Monsieur QUESNEL demande au conseil s'il y a des interrogations sur les différentes dépenses.

Monsieur RIPERT Jean-Claude s'interroge sur le devis « configuration de la télésurveillance sur les postes de relevage », Madame LERAUX, secrétaire apporte des explications.

9- Contribution au fonds intercommunal de Relance de l'Economie et du Commerce Local

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier relatif à la création du fonds intercommunal de soutien à l'économie et de relance du commerce local reçu en mairie.

Suite au courrier du Président de la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage, par délibération en date du 18 juillet 2020, Coutances Mer et Bocage a créé le fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local. Les communes ont été invitées à y contribuer à hauteur de 1 ou 3 € par habitant (3 € pour les communes dites Pôle de service, 1 € pour les autres). Pour notre commune, le nombre d'habitants est de 1 373, ce qui arrêterait le montant de la contribution communale à 4 119 €.

L'objectif est de soutenir l'économie et le commerce local au regard de la crise sanitaire en cours. Il est proposé au conseil municipal d'approuver une contribution au fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local à hauteur de 4 119 €.

Différents élus ne souhaitent pas contribuer à ce montant, cette opération n'ayant pas une approche sociale de la distribution des bons d'achats. Mr RABECQ s'interroge sur les modalités d'inscription à cette opération ; comment pourront faire les personnes âgées ou non équipées d'Internet ?—Il lui est répondu que ces personnes pourront demander de l'aide de leurs proches ou bien utiliser les EPN (Espace Public Numérique). Il est fait remarquer que la CMB impose aux collectivités de se positionner sur un process qui ne profitera pas forcément aux commerçants Montmartinais. Malheureusement le délai de réflexion est dépassé puisque l'opération est commencée depuis le 15 septembre dernier. Madame BOURDIN, indique que la demande reçue par la CMB date du 20 juillet dernier mais que la commune ne s'est pas positionnée assez tôt, du fait d'un agenda de démarrage extrêmement chargé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : de soutenir l'économie et le commerce local au regard de la crise sanitaire en cours. Avec une contribution au fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local à hauteur de 2 746 €, soit 2 € par habitant.

Pour : 10

Contre : 4

Abstentions : 1

DELIBERATION N°2020/24/09-06

10- Indemnité de gardiennage église année 2020

Monsieur le maire propose au conseil le versement de l'indemnité pour le gardiennage de l'église à Monsieur LEFRANCOIS, prêtre de la paroisse, pour l'année 2020, selon le tarif en vigueur, soit 479.86 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : l'octroi d'une indemnité de gardiennage d'un montant de 479.86 € à Monsieur LE FRANCOIS, prêtre de la paroisse de Montmartin sur Mer.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DELIBERATION N°2020/24/09-07

11- Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal de Montmartin Sur Mer

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales, dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le règlement intérieur permet à l'assemblée de fixer librement ses propres règles de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur avec cependant l'obligation de fixer :

Les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés (article L.2121-12), comme le délai de dépôt des demandes ;

Les règles de présentation, d'examen et de fréquence des questions orales (article L.2121-19), comme leurs délais de réponse ou de dépôt par les conseillers ...

Après avoir arrêté les valeurs suivantes :

- article 4 : 3 jours,
- article 5 : 48 heures,
- article 6 : quinzaine,
- article 20 : 5 membres,
- article 25 : 5 membres.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
DECIDE : d'adopter le règlement intérieur joint en annexe**

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DELIBERATION N°2020/24/09-08

12- Election Référent Personnes âgées et/ou en situation de handicap

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de proposer au CLIC du Coutançais la désignation d'un référent de la commune. Monsieur le Maire propose Madame POULLAIN Nicole à ce poste

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de proposer un référent au CLIC du Coutançais à main levée,

- **Madame Nicole POULAIN**

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DELIBERATION N°2020/24/09-09

13- Election des représentants au sein de la CLECT

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a pour mission, dans le cadre des transferts de compétences entre la Communauté de Communes et les communes membres, d'estimer les transferts de charges et de calculer les nouvelles attributions de compensation.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune à la CLECT.

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant au CLECT à main levée,

- Monsieur QUESNEL Bruno (délégué titulaire)
- Monsieur CREVEL Paul (délégué suppléant)

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

DELIBERATION N°2020/24/09-10

14- Modification de la régie « Fêtes communales »

Dans le cadre de l'organisation des fêtes communales Monsieur le Maire souhaite garder cette régie et modifier la délibération prise le 11 septembre 2014 pour modifier les régisseurs nommés.

Vu la délibération N°2014/11/09-08.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- De garder la régie « fêtes communales »
- La nomination de Monsieur PERRON Sylvain, régisseur et de Mme HENDERYSCKEN Christine, sous-régisseur.
- Le Maire procédera à un arrêté mettant fin aux fonctions des précédents régisseurs titulaires et suppléants.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

DELIBERATION N°2020/24/09-11

15- Renouvellement de la Commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020

Rapporteur : M. le Maire

Les représentants de la commune qui siégeront à la CCID ont été désignés comme suit :

Nom et Prénom	Qualité
Rabecq Eric	Montmartin sur Mer
Bourguet Patrice	Montmartin sur Mer
Poisson Daniel	Montmartin sur Mer
Lapie-Beunel Liza	Montmartin sur Mer
Bourdin Isabelle	Montmartin sur Mer
Leconte René	Montmartin sur Mer

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

DELIBERATION N°2020/24/09-12

16- Décision concernant la gratuité de certains loyers après période « COVID 19 »

Monsieur le Maire, informe le conseil de la demande de Monsieur OLLIVIER Wandrille afin de reporter les loyers de son local pendant la fermeture de son activité du 16 mars au 11 mai 2020, dû au COVID19.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : d'annuler 2 mois de loyer soit 640 €

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DELIBERATION N°2020/24/09-13

17- Tarif repas cantine scolaire année 2020/2021

Monsieur le maire présente au conseil le bilan financier cantine année scolaire 2019.2020. Il en ressort un déficit de 4.24 € /enfant, dû principalement aux conséquences du COVID 19. Il est proposé au conseil de ne pas augmenter le tarif du repas facturé aux parents, pour l'année scolaire 2020.2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE le tarif repas cantine au prix de 4.40 € pour la rentrée scolaire 2020.2021

Pour : 13	Contre : 1	Abstentions : 1
------------------	-------------------	------------------------

DELIBERATION N°2020/24/09-14

18- Modification du tableau des emplois

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée,

Cadres ou emplois	Catégorie	Nombre de poste	Temps de travail	Postes vacants
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	(3) TC et (0) TNC	0
Adjoint administratif	C	2	(2) TC et (0) TNC	0
TOTAL			5	

Cadres ou emplois	Catégorie	Nombre de poste	Temps de travail	Postes vacants
SECTEUR TECHNIQUE				
Agent de Maitrise	C	2	(2) TC et (0) TNC	0
Garde Champêtre Chef	C	1	(0) TC et (1) TNC	(1) TNC

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	(2) TC et (1) TNC	(1) TC (1) TNC
Adjoint technique	C	10	(7) TC et (3) TNC	(1) TC (1) TNC
TOTAL			16	

Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégorie	Secteur	Rémunération	Motif du contrat
Adjoint technique	C	Cantine	Indice Brut 350	(article 3-3,5°- loi du 26/01/84 modifiée)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé,
- **PRECISE** : qu'un emploi permanent pourvu précédemment par une personne contractuelle est libre et sera supprimé après avis du comité technique paritaire du centre de gestion de la Manche.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de Montmartin Sur Mer, chapitre 012.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DELIBERATION N°2020/24/09-15

19- Formation des élus locaux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-12 et suivants et R.4135-19-1 et suivants,

Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions des mandats locaux,

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu le décret n°2016-870 du 29 juin 2016 relatif aux modalités d'application du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux,

Vu le décret n° 2020-942 du 29 juillet 2020 relatif au droit individuel à la formation des élus,

Considérant que les membres d'un Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,

Considérant que les frais de formation des élus constituent une dépense obligatoire pour la commune,

Considérant que le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune,

Considérant que le montant des crédits ouverts au titre de l'année 2020 s'élève à 64 000 €,

Considérant qu'une enveloppe au titre de l'année 2020 de 2 000 € est allouée à la formation des élus,

Considérant que ce crédit sera réparti à égalité entre tous les élus qui sollicitent une formation à condition que celle-ci soit dispensée pour un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur conformément à l'article R4135-19-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

↳ **AUTORISE** le Maire à signer avec les organismes de formation agréés les conventions présentées préalablement à toute action de formation en lien avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Ville par les élus au Conseil Municipal.

↳ **AUTORISE** le Maire à mandater le paiement de toute facture relative à la participation effective des élus à une journée d'étude, de stage ou une session de formation organisée par un organisme agréé.

↳ **AUTORISE** à rembourser les frais de déplacement et de restauration engagés par les élus et nécessairement liés aux formations sur présentation de pièces justificatives, ainsi que les pertes de revenus éventuelles, résultant de l'exercice de ce droit à la formation, sur justification et dans la limite prévue à l'alinéa 2 de l'article L.2123.14 du Code général des collectivités territoriales.

- ↪ **CHARGE** le Maire de veiller à ce que chaque élu ou groupe d'élu ne dépasse pas la part annuelle qui lui revient dans la limite de la répartition égalitaire des crédits alloués.
- ↪ **DECIDE** selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.
- ↪ **DIT** que les dépenses relatives aux frais de formation des membres du conseil Municipal seront prélevées sur les crédits correspondants inscrits, chaque année au budget communal au chapitre 65, au compte 6535 (frais de formation).

▪ Pour : 15	▪ Contre : 0	▪ Abstentions : 0
--------------------	---------------------	--------------------------

DELIBERATION N°2020/24/09-16

Départ de Mme Liza LAPIE-BEUNEL à 21h42

20- Achat de masques

Suite au conseil municipal du 06 août 2020 Monsieur le Maire avait décidé après échanges avec les différents élus de nommer Monsieur RABECQ et Monsieur CREVEL pour définir les besoins de la commune et les axes d'utilisation (publics, où acheter et stock à définir...)

Monsieur le Maire demande à Monsieur RABECQ et Monsieur CREVEL de bien vouloir présenter les axes d'utilisation, les besoins et coûts...

Mr CREVEL, adjoint aux finances présente au conseil le chiffrage effectué pour la dotation de masques pour les agents municipaux, élus et personnel de soins, sachant que depuis fin août tout le personnel municipal porte le masque pendant la durée de leur temps de travail, masque jetable homologué et fourni par l'employeur.

21- Mise à disposition espace culturel activité sports du collège

Monsieur le maire informe le conseil de la demande reçue du Collège de Montmartin sur Mer pour la mise-à disposition de l'espace culturel pendant la période scolaire 2020/2021 afin d'assurer leurs cours de gymnastique et tennis de table et ce pendant la durée des travaux de réaménagement du gymnase.

Il a été décidé que ces cours pourront avoir lieu du mardi matin au jeudi soir quand l'espace culturel est utilisé le week-end et du lundi au vendredi matin en cas de non-location le week-end.

Il leur a été proposé une location d'un montant de 100 € par semaine en y ajoutant les fluides.

Une convention sera signée entre la CMB, le Collège Les Courtils et la municipalité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **DECIDE ET ACCEPTE** : la mise à disposition de l'espace culturel

▪ Pour : 14	▪ Contre : 0	▪ Abstentions : 0
--------------------	---------------------	--------------------------

DELIBERATION N°2020/24/09-17

22- Communications de la Municipalité

- Madame BOURDIN, 1^{ère} adjointe, informe le conseil des retours des questionnaires transmis aux habitants sur l'enquête COVID.
- 61 foyers ont retourné le questionnaire se composant en :
 - 5 familles, 29 couples, 27 personnes seules
 - 25 foyers veulent être contactés en cas de crise sanitaire
 - 24 foyers sont prêts à participer à un réseau de solidarité

Un courrier a été envoyé afin de remercier les administrés pour leur réponse et leur intérêt porté à ce questionnaire ;

23- Affaires diverses

Les sujets suivants ont été abordés et pourront mériter une réflexion plus approfondie :

- 1- Titres restaurant : Mr le maire informe avoir reçu une demande des agents communaux afin d'augmenter le nombre de titres restaurants de 10 à 21 par mois.

Il est indiqué que la législation en vigueur est très stricte et qu'il faut bien se renseigner en amont. Le nombre de titres restaurants attribués par agent correspond au nombre de jours travaillés ce qui n'est pas le cas actuellement. Une étude sera menée afin de traiter le sujet.

- 2- En raison du contexte sanitaire :

La cérémonie du 11 novembre sera organisée en comité restreint,

- o Malheureusement cette année le repas des anciens ne pourra avoir lieu, cependant pendant cette période difficile la municipalité souhaite mettre en place des visites chez les personnes âgées qui le désirent
 - o L'arbre de Noël des enfants devra être repensé
 - o Monsieur le maire proposera lors de la réunion de la DSP camping, le mardi 29 septembre 2020, l'intégration de l'ancien atelier municipal à cette dernière. Si la proposition est acceptée par la commission, celle-ci sera proposée à la validation lors d'un prochain conseil municipal.
- 3- Avant l'aménagement éventuel du local situé au-dessus des locaux de la crèche, il est envisagé la création d'un local associatif, celui-ci serait mis à disposition des associations montmartinaises.
 - 4- Rencontre entre Mme Poullain et la structure « Parentalité » afin de leur mettre à disposition une salle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H16

**Le Maire,
M. QUESNEL Bruno**

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

Bruno QUESNEL	Aurélie FAUTRAT	Éric RABECQ
	Départ à 20h27	
Isabelle BOURDIN	Daniel POISSON	Nicolle POULLAIN
Sylvain PERRON	Liza LAPIE-BEUNEL	Paul CREVEL
	Départ à 21h42	
Christine HENDERYCKSEN	Jean-Claude RIPERT	Fabienne LECERF
BOURGUET Patrice	CROSSOIR Olivia	Jean MARIE-LECONTE
		Arrivé à 19h07